

### Sous-section 1.—La Marine royale canadienne

**Administration.**—Le quartier général de l'administration et des opérations de la Marine royale canadienne est au quartier général de la marine, à Ottawa. Le chef de l'état-major de la marine est chargé du commandement et de la direction de tout ce qui concerne la Marine royale canadienne. Il est conseillé par la Commission navale composée de quatre officiers supérieurs qui dirigent les grandes divisions de la marine: l'état-major; le personnel; l'approvisionnement et la technique; l'air.

L'état-major de la marine, chargé de l'organisation et de la gestion de la Marine royale canadienne, est composé des chefs des divers directorats d'état-major: les opérations, les plans, les renseignements, les communications, l'air, les armes et la tactique.

La marine a établi des bases d'opérations et des centres de formation à Halifax (N.-É.) et Esquimalt (C.-B.). L'officier général, côte de l'Atlantique, et l'officier général, côte du Pacifique, commandent tous les navires et effectifs de ces régions.

Les représentants à l'étranger comprennent le représentant de la marine à l'état-major conjoint du Canada à Washington et l'officier principal de liaison navale à Londres.

**La flotte.**—Le 25 février 1947, le ministre de la Défense nationale annonce la constitution de la flotte du temps de paix de la Marine royale canadienne. Bien qu'elle soit naturellement inférieure aux 378 navires munis de plus de 90,000 hommes au printemps de 1945, la flotte est bien supérieure à celle d'avant-guerre. Organisation équilibrée pour servir sur les deux océans, elle repose, pour la première fois dans les annales de la marine canadienne, sur de gros navires et tient compte de l'importance grandissante de la puissance aérienne.

La consigne des douze mois suivants était la formation intensive, particulièrement la formation à bord. Les navires destinés aux opérations militaires passent un temps remarquable en mer, depuis les croisières "locales" de deux semaines seulement pour l'instruction de la réserve jusqu'aux mouvements éloignés combinés avec les manœuvres de la flotte et, parfois, en collaboration avec les navires de la Marine royale.

La plus grosse unité de la nouvelle armée de mer est un porte-avions d'escadre légère de 18,000 tonnes. Deux croiseurs de 8,000 tonnes, sept gros destroyers de la classe des tribus et quatre destroyers plus légers forment le reste de la flotte. Six frégates et neuf dragueurs de la classe Algerine sont aussi gardés, ainsi que cinq navires auxiliaires et quatre chaloupes à moteur. Le 15 novembre 1948, les navires suivants sont en service ou gardés en réserve:—

Porte-avions d'escadre légère—  
H.M.C.S. *Magnificent*

Croiseurs armés de pièces de six pouces—  
H.M.C.S. *Ontario*  
H.M.C.S. *Uganda*

Destroyers, classe des tribus—  
H.M.C.S. *Iroquois*  
H.M.C.S. *Huron*  
H.M.C.S. *Haida*  
H.M.C.S. *Micmac*  
H.M.C.S. *Nootka*  
H.M.C.S. *Cayuga*  
H.M.C.S. *Athabaskan*

Destroyers, classe V—  
H.M.C.S. *Sioux*  
H.M.C.S. *Algonquin*

Destroyers, classe Crescent—  
H.M.C.S. *Crescent*  
H.M.C.S. *Crusader*

Frégates—  
H.M.C.S. *St. Stephen*  
H.M.C.S. *Antigonish*  
H.M.C.S. *Swansea*  
H.M.C.S. *La Hulloise*  
H.M.C.S. *Beacon Hill*  
H.M.C.S. *New Waterford*